

## RÉFORME DES EXONÉRATIONS DE CHARGES SOCIALES EN OUTRE-MER

# Le rapport qui va faire bondir les patrons

**Le rapport de l'Inspection générale des finances et de l'Inspection générale des affaires sociales sur l'efficacité des exonérations de charges sociales patronales outre-mer a enfin été rendu public. Il se montre très critique concernant le bilan de ces dispositifs, notamment en termes d'emplois créés. Il propose deux scénarios permettant d'économiser jusqu'à 300 millions d'euros par an... dont une réforme en profondeur accueillie très froidement par la Fédération des entreprises d'outre-mer.**

À l'heure où l'Etat doit trouver 40 milliards d'euros d'économies dans son prochain budget, les exonérations de charges sociales patronales n'ont pas bonne presse.

Dans son dernier rapport sur le financement de la Sécurité sociale, présenté lundi, la Cour des comptes propose de réduire les allègements généraux en France, notant que leur montant a presque quadruplé entre 2014 et 2024.

Le cas des outre-mer n'est pas évoqué par les magistrats financiers... mais il l'est dans le rapport d'évaluation exonérations spécifiques aux territoires ultramarins. Réalisé par l'Inspection générale des finances (IGF) et par l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) à la demande du gouvernement Attal, ce travail a enfin été publié le 20 mai. Et il n'est pas très tendre avec les dispositifs existants, caractérisés par leur «complexité» et dont le coût a grimpé de 33,6 % entre 2019 et 2023 pour

atteindre 1,5 milliard d'euros.

Le rapport rappelle en préambule que ces exonérations s'appliquent «dans des territoires dont la situation économique apparaît moins favorable que celle de la France hexagonale». Et qu'elles ont été conçues «pour exercer un effet compensateur de facteurs exogènes spécifiques permettant d'alléger le poids du coût complet du travail».

## «Effet compensateur»

Leur efficacité ? «La modélisation ne fait pas apparaître d'effet significatif ni sur l'emploi, à l'exception d'un effet négatif très limité pour les entreprises de 2 à 11 salariés affectés par la refonte des barèmes, ni sur les rémunérations, ni sur les indicateurs de rentabilité des entreprises».

«Économiquement, cette combinaison entre des écarts de coûts salariaux et un mécanisme de compensation à caractère défensif n'apparaît pas, dans son principe même, comme un dispositif de nature à stimuler, de manière ciblée, le développement et l'amélioration de la compétitivité des entreprises des territoires concernés dans la mesure où elle dissocie durablement le niveau des salaires de la productivité», peut-on également lire dans le document. «Parce qu'ils sont fondés sur une logique de compensation de facteurs exogènes qui affectent le coût du travail, les dispositifs d'exonération Lodeom ne devraient logiquement évoluer de manière structurelle que dans un cadre plus large de réformes agissant prioritairement sur ces facteurs exogènes pour favoriser le développement économique, social et écologique des territoires concernés en fonction des



Deux scénarios d'évolution sont proposés dans le rapport, notamment une simplification des dispositifs pour les rendre «plus lisibles». (photos d'archives Emmanuel Grondin)

avantages compétitifs spécifiques», précise néanmoins la mission, jugeant cet aspect «déterminant».

## Recentrage sur les bas salaires

Dans leurs conclusions, l'IGF et l'Igas envisagent deux scénarios.

Le premier, dit «évolution paramétrique», repose sur un recentrage de l'aide sur les salaires inférieurs à 2,5 Smic. Il ne modifie pas les régimes existants (compétitivité, compétitivité renforcée...) hormis le régime innovation croissance dont la suppression est proposée.

Dans la même veine, ce scénario minimaliste ne modifie pas le périmètre actuel des secteurs d'activité éligible par régime. Il évoque sim-

plement une diminution possible du taux d'exonération maximal.

Pour l'Etat, les économies budgétaires sont estimées entre 185 millions et 300 millions d'euros par an selon les différents paramètres choisis.

## Barème unique

Le deuxième scénario, dit «réforme structurelle», va plus loin. Il est question d'une suppression de l'ensemble des critères d'éligibilité en proposant un barème unique dégressif applicable à l'ensemble des entreprises (tous secteurs et territoires confondus) avec une exonération totale jusqu'à 1,2 ou 1,3 Smic avec le maintien d'un «plateau» avec une dégressivité jusqu'à 2,5 Smic.

Face à cela, la mission propose un accompagnement de politiques publiques ciblées (formation, soutien sectoriel, transition écologique...).

Les économies budgétaires pour l'Etat de ce scénario maximaliste mais ont la mission considère qu'il présente l'avantage d'une «forte simplification, du maintien d'un régime spécifique d'exonération propre et d'une articulation possible avec les évolutions potentielles du régime des allègements généraux», sont estimées entre 140 et 300 millions d'euros selon les différents paramètres choisis.

«Un tel scénario n'aurait de sens à moyen terme qu'en s'inscrivant dans des projets pluriannuels de développement territoriaux spécifiques à chaque territoire sur la base d'une vision stratégique partagée entre les

acteurs, allant au-delà des contrats de convergence et de transformation», précise le rapport.

En résumé : l'Etat peut économiser jusqu'à 300 millions d'euros sur un dispositif qui lui coûte chaque année 1,5 milliard d'euros au titre de la compensation à la Sécurité sociale. Mais le jeu en vaut-il la chandelle à l'heure où les tensions restent vives, notamment en Martinique ?

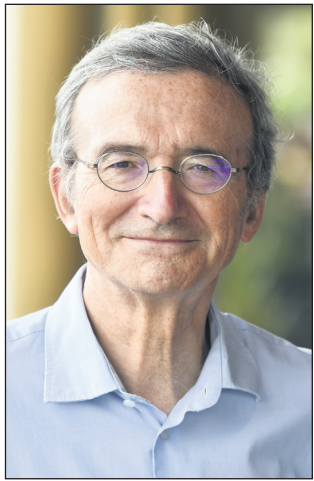
«Ces scénarios supposent une mise en œuvre progressive et concertée avec les acteurs économiques locaux, au regard de l'ampleur de l'évolution qu'ils constituent», prévient la mission.

Le Fédération des outre-mer, qui a décortiqué ce rapport dans sa lettre hebdomadaire de lundi, est déjà très critique. «Ce travail intéressant mais critiquable est commandé en réalité pour justifier dans une finalité essentiellement budgétaire une augmentation de prélèvements sociaux, relève Hervé Mariton, président de la Fedom. La tentation sera sans doute d'augmenter les prélèvements sans rien résoudre. Nous ferons écho aux propositions qui nous paraissent bonnes. Il y en a. Nous nous opposerons aux autres».

Dans une note transmise au Quotidien, la Fedom annonce d'ores et déjà que ses commentaires «se concentreront pour l'essentiel sur le décalage que nous observons entre certains constats établis dans le rapport et les différents scénarios d'évolutions du régime, fondés en grande partie sur une évaluation économétrique qui pose question sur le plan méthodologique.»

Un nouveau bras de fer se profile sans doute entre le patronat ultramarin et le gouvernement.

Cédric BOULLAND



**Hervé Mariton (Fedom):** «Nous ferons écho aux propositions qui nous paraissent bonnes. Nous nous opposerons aux autres».

## TRAVAUX D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

# Des condamnés vont travailler pour le Grand raid

**Des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général pourront travailler au sein de l'organisation du Grand raid. Un partenariat a été signé entre le service pénitentiaire d'insertion et de probation, le tribunal judiciaire de Saint-Denis et le Grand raid.**

Travailler pour se racheter, pour se faire pardonner, pour se faire embaucher, pour avancer... C'est le principe des peines de travaux d'intérêt général (TIG) qui peuvent remplacer le bracelet électronique. Et pour la première fois, les condamnés pourront effectuer leur peine lors du Grand raid. Une convention a été signée hier en ce sens, par la présidente du tribunal judiciaire, Emmanuelle Wacongne, le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de La Réunion, Dominique Tanguy, le référent territorial des TIG, Nicolas Avril, et le président du Grand raid, Pierre Maunier.

L'identification des personnes présentant le profil nécessaire et exprimant une envie de travailler pour l'événement est actuellement en cours. Pour Pierre Maunier, il ne s'agit en aucun cas d'une «main-

d'œuvre gratuite» mais d'une opportunité pour les participants à «se sentir utiles» dans un environnement cadré avec un respect d'horaires et un suivi strict. «On n'est pas là pour imposer quoi que ce soit mais pour donner des responsabilités, une autre vision du Grand raid dans lequel ils peuvent s'intégrer».

Les postes à pourvoir seraient dans le service logistique avec des «mises sous enveloppe» ou la «remise des dossards», et même la protection de l'environnement. «Avec une peine associée à ce grand événement, ils peuvent y trouver un intérêt», précise Emmanuelle Wacongne.

Le Grand raid va en effet permettre de diversifier l'offre de postes, comme le précise Nicolas Avril, «car la plupart des places se trouvent dans l'environnement, la manutention, l'économie circulaire

ou les services à la personne». Difficile aussi de trouver une place pour tout le monde : les TIG représentent 15 % des mesures de justice. Certains publics sont aussi plus compliqués à placer comme les mineurs «dont les gens se méfient davantage» et les femmes, «pour assurer leur sécurité».

Ce partenariat avec un organisateur d'événement sportif est donc une première et pourrait être reconduit si elle porte ses fruits.

Soe HITCHON

**De gauche à droite : Nicolas Avril, référent territorial TIG, Pierre Maunier, président du Grand raid, Emmanuelle Wacongne, présidente du tribunal judiciaire de Saint-Denis et Dominique Tanguy, directeur du SPIP. (Photo SH)**

